

Les chapitres suivants traiteront des villas, si nombreuses dans nos contrées sous les Mérovingiens et les Carolingiens.

M. Michaux rend compte des ouvrages reçus dans lesquels il a trouvé divers renseignements concernant le Soissonnais :

La *Revue* de Saintonge et d'Aunis cite un travail de M. l'abbé Duchesne, sur l'*Origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, publié dans les *Mémoires* de la Société des antiquaires de France, t. 10, p. 337.

L'auteur est l'adversaire déterminé de ceux qui font remonter la fondation de nos églises au I<sup>er</sup> siècle. Il déclare que « tenir compte de conjectures artificielles, « fictions de lettrés, dans quelque mesure que ce soit, « c'est aller contre les règles de la méthode scientifique; il n'y a même pas à discuter avec les personnes « qui s'autorisent de semblables documents. »

D'après lui, on peut assigner des dates approximatives à la fondation d'environ 63 églises. Sur ce nombre, une seule, celle de Lyon, existait au II<sup>e</sup> siècle. Pour les quatre cités de Toulouse, Vienne, Trèves et Reims, on remonte jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle, sans pouvoir dépasser cette limite. Aux abords de l'an 300, il place la fondation des églises de Paris, Rouen, Sens, Bordeaux. Les autres ne remonteraient pas au delà du commencement du IV<sup>e</sup> siècle.

Voici ce qu'il dit de Soissons :

« Une tradition recueillie par Flodoard (hist. rem. « I, 3) présente les deux premiers évêques de Reims « comme ayant été aussi évêques de Soissons ; s'il en « est ainsi, l'organisation autonome de cette dernière « église remonterait aux environs de l'an 300. »

Pour Laon, l'auteur dit :

« Je néglige, dans cette province, le diocèse de Laon  
« qui fut démembré de celui de Reims par Saint-Remy,  
« dit-on. En tout cas, on n'en connaît aucun évêque  
« antérieur au VI<sup>e</sup> siècle. »

Dans le *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, nous avons remarqué un article sur les corporations d'arts et métiers.

L'auteur cite parmi elles un genre de compagnonnage spécial dont les membres portaient le nom de *bons cousins*, ou *cousins de la gueule noire*. Ces affiliés étaient des bûcherons et des charbonniers. A l'instar des compagnons d'autres métiers, ils avaient des rites, des serments, des mots de passe mystérieux et le plus grand secret était gardé par eux.

La réception des charbonniers avait toujours lieu dans la forêt. Les compagnons se donnaient le titre de *bons cousins* et le récipiendaire était appelé *Guépier*. On étendait sur la terre une nappe blanche et sur la nappe on plaçait une salière, un verre d'eau, un cierge allumé et une croix. Prosterne l'aspirant jurait, par le sel et l'eau, de garder fidèlement le secret de l'association. Après plusieurs épreuves, on lui indiquait les signes et les mots mystérieux qui devaient le faire reconnaître comme un frère dans toutes les forêts. On lui expliquait le sens allégorique des objets exposés à sa vue : le *linge* était le linceul dans lequel tout homme était enseveli ; le *sel* signifie les vertus théologales ; le *feu* figure les flambeaux qui brûleront près du lit de mort ; l'*eau* représente l'eau bénite dont on asperge le cercueil ; la *croix* est le signe de la rédemption qui sera placé sur la tombe.

Le néophyte apprenait encore que la vraie croix était de houx marin, qu'elle avait 70 pointes et que